



**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : **Diane NARDIN**  
Tél. : 03 87 34 33 22  
Fax : 03 87 34 33 23  
Mél : diane.nardin@moselle.gouv.fr  
Réf. : DN ASPE-L9

**Monsieur le Maire**  
**Mairie de KIRSCH LES SIERCK**  
**29, rue de Verdun**  
**57480 KIRSCH LES SIERCK**

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de APACH**

Metz, le 18 décembre 2014

**PJ : Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Epandage des boues de la station d'épuration de APACH**

Ce dossier a été déposé par le Syndicat d'Assainissement Intercommunal de Sierck Apack Rustroff (SIASAR).

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

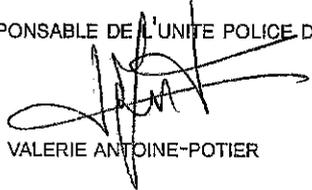
- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récepissé de déclaration n°57-2014-00071** en date du 23 octobre 2014, accompagné du courrier de notification du 18 décembre 2014.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER